cndp
Commission particulière du débat public

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

février 2006 N° 35

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)

page 2 **Ce que le projet ne peut pas être**
Ce que le projet doit être
page 3 **Questions auxquelles il faudra apporter des réponses**
page 4 **Conclusion**

> POUR NE PAS NOUS TROMPER DE CHOIX >>>>

> POUR NE PAS NOUS TROMPER DE CHOIX >>>>

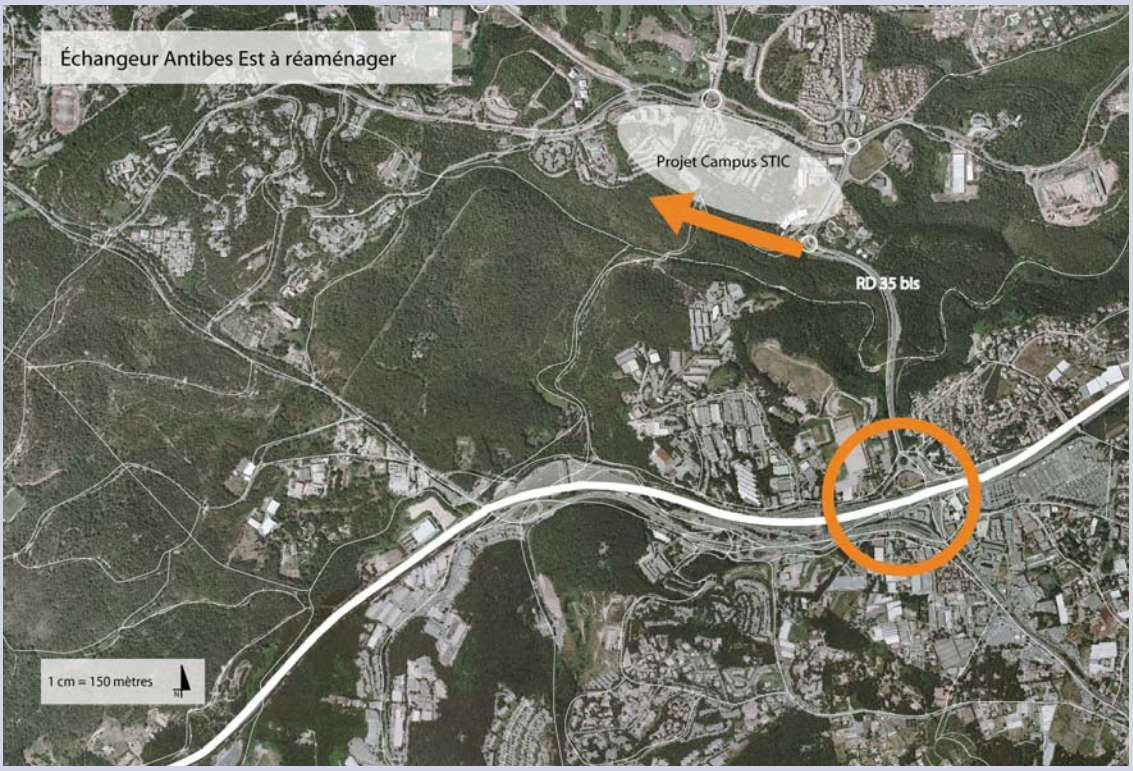

Les maires des seize communes, président et vice-présidents de la CASA réunis en bureau, estiment que, dans le cadre de ce débat public, un certain nombre de questions se posent encore, auxquelles il conviendra de répondre préalablement à toute décision. Ils s'interrogent en particulier sur six points.

Questions auxquelles il faudra apporter des réponses

1 Les charges financières prévisibles pour les différents partenaires (collectivités locales en particulier) dans le temps, cumulées avec les charges prévisibles pour les autres projets : 3e voie, LGV, plateforme multimodale, TCSP…

2 La faisabilité effective (aux plans technique et financier, et quant à l'acceptabilité de son impact par les riverains concernés) de l'élargissement à « deux fois quatre voies » de l'autoroute A8 dans la section Antibes-Biot pointée, dans la simulation de trafic, comme étant totalement saturée à l'horizon de référence 2020.

3 L'amélioration significative de l'accessibilité de la partie Ouest de Sophia Antipolis dont le développement est envisagé à court et moyen terme au travers de différentes ZAC sur Valbonne et Mougins, par la création d'un diffuseur à partir d'une bifurcation de l'autoroute A8 au niveau des Bréguières.

4 Les solutions à attendre d'une optimisation des points d'échange actuels et futurs de l'autoroute avec la voie locale entre Cannes et Villeneuve-Loubet (incluant le futur échangeur de Biot et l'hypothèse d'un accès au niveau des Bréguières) permettant de mieux cerner la complémentarité possible entre l'autoroute, les voiries départementale et communale, ainsi qu'une redistribution des flux mieux équilibrée. A noter que cette réflexion gagnerait à intégrer les modifications envisageables du système actuel de péage, rendues possibles par les progrès techniques intervenus et à intervenir dans ce domaine, permettant vraisemblablement de simplifier les dispositifs d'échange actuels.

5 L'exploration des gisements d'optimisation du réseau routier existant envisageables dans le cadre de systèmes évolués de gestion dynamique (projet DIADEM ou autre).

6 L'examen de l'opportunité d'envisager, pour partie, le déclassement de l'autoroute A8 en boulevard urbain.

Conclusion

Considérant les éléments développés précédemment, le bureau de la CASA :

• Demande en toute première priorité que l'ensemble des améliorations prévues de longue date en matière de déplacements, intéressant le territoire de la CASA, soient effectivement engagées ou poursuivies à savoir :

> 3e voie SNCF, optimisation des transports en commun, transports collectifs en site propre gare SNCF/Sophia, réseau de pistes cyclables
> échangeur de Biot complet dans la perspective d'une desserte locale, l'accès à Sophia Antipolis étant à reprendre au travers du réaménagement de l'échangeur d'Antibes existant et de la voie d'accès au centre de l'opération à achever en prolongement de celle de desserte du campus STIC
> aménagement des points noirs
> aménagement de la RN 98 entre Marina et le Fort Carré
> programmation de la liaison RD 4/RD 2085

• S'oppose, en l'état actuel des réflexions, à toute solution comportant un échangeur entre Saint-Isidore et Sophia-Ouest susceptible de contrarier le principe de développement choisi dans le projet d'agglomération pour le territoire de la CASA.

• Demande que soit poursuivie l'étude des différentes options possibles sur ces bases et soit éxaminées la faisabilité et les modalités d'un nouvel accès Ouest depuis l'A8, au niveau des Bréguières.

• Souhaite engager parallèlement, en concertation étroite avec le Conseil général et les collectivités de l'Ouest du département, **les études nécessaires à la mise au point d'un programme d'amélioration cohérent et progressif des différents modes de déplacement** dans l'attente de la réalisation du projet objet du présent débat public.